

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 décembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Dellac, M. Taïbi, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Lagarde



Délibération n° 06-02 du 7 décembre 2023

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION – LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INSERTION

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code l'action sociale et des familles,

Vu la loi de finances initiale pour 2017 créant le fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu les articles L121-1 et L263-1 et L263-2 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n°2017-202 du 17 février relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion,

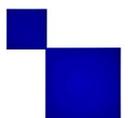
Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement 2023 pour un montant total de 2 268 607 euros aux associations suivantes :

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| • Association Appui : | 70 000 euros |
| • Association A table citoyens : | 50 000 euros |
| • Pas si loin : | 40 000 euros |
| • Association Territoires : | 18 000 euros |
| • Épicerie solidaire wicasaya : | 20 000 euros |



• Association espaces :	40 000 euros
• Re-belle :	15 000 euros
• Relais restauration :	80 000 euros
• Sfm accueil et développement :	20 000 euros
• Chantier École ile de france :	30 000 euros
• Novaedia :	50 000 euros
• La Société d'agriculture urbaine généreuse et engagée - La SAUGE :	25 000 euros
• Organisation terres urbaines :	27 200 euros
• Veni verdi :	40 000 euros
• Réseau université de la pluralité :	30 000 euros
• Campus de la transition :	350 000 euros
• Association pour droit à l'initiative économique :	50 000 euros
• Lier Écologie et saisons pour des fermes locales expérimentales urbaines en recherche de solutions (F.L.EU.R.S):	49 000 euros
• Baluchon :	40 000 euros
• Édifice Formation :	38 256 euros
• E-Graine Île-de-France :	24 900 euros
• Habitat Cité :	15 000 euros
• Halage :	280 000 euros
• La Collecterie :	15 000 euros
• La Fabrique de l'Espoir - Fablab #MONTREUIL Solidaire :	19 000 euros
• Les Cols Verts :	45 000 euros
• Mode Estime :	40 000 euros
• Moulinot Compost & Biogaz :	100 000 euros
• Terravox :	50 000 euros
• Croix Rouge Insertion Logis Cité :	53 256 euros
• École des Métiers du vélo du Grand Paris :	50 000 euros
• Études et Chantiers Île-de-France :	47 000 euros
• Fastroad Insertion :	4 395 euros
• ARES Services :	55 000 euros
• Jetzt :	15 000 euros
• Association Neptune :	15 000 euros
• Association nationale femmes relais mediatrices interculturelles :	15 000 euros
• Noisy-Liens :	15 000 euros
• Atelier R-ARE :	15 000 euros
• Au Milieu :	15 000 euros
• Geodeal :	45 000 euros
• Label Emmaüs :	20 000 euros
• Lemon Tri :	15 000 euros
• Les Deux Mains :	30 000 euros
• Régie de quartier du clos Saint-Lazare - cité jardin :	30 000 euros
• Pimp Your Waste :	25 000 euros
• Pour un droit à l'emploi a Pantin :	16 000 euros
• Réseau francilien du réemploi :	11 600 euros

- Association régie de quartier de Saint-Denis : 15 000 euros
- Travailler et apprendre ensemble : 40 000 euros
- Transition Écologique France : 50 000 euros

- ALLOUE une subvention d'investissement 2023 de 70 000 euros aux associations suivantes dans le cadre de l'Appel à projets Transition écologique et insertion :

- Association A table citoyens :10 000 euros
- Épicerie solidaire Wicasaya :20 000 euros
- Édifice Formation : 7 000 euros
- Halage : 20 000 euros
- ARES Services : 5 000 euros
- Travailler et apprendre ensemble :8 000 euros

- APPROUVE la convention type, ci-annexée, à conclure avec les structures mentionnées ci-dessus ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer, au nom et pour le compte du Département, lesdites conventions.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

Mme Azoug, Mme Thibault

respectivement pour le "Relais Restauration" et pour "ARES Services"

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.